

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Stationnement livraison des commerçants du marché

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande des commerçants du marché

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de la livraison des produits de noël des commerçants du marché il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tout véhicule étranger à l'organisation de cette rencontre sera interdit parking du champ de mars sous les arbres (stationnement depuis les toilettes publiques jusqu'à la plateforme parking cycles).

Le lundi 22 et mardi 23 décembre 2025 de 7h00 à 19h00

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 08 décembre 2025
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

